

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 18/06/2013

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS Sandrine, MICHARD Jean-Louis, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain. Retard annoncé de Mme MICHAUD Sylvie (arrivée à 21 H) et de Mme RAFFIN Christelle (arrivée à 21H45).
Absents excusés :	ARBEZ-CARME Elisabeth qui donne procuration à PILLARD Claudie, GINDRE Nicolas, MOYAT Alain qui donne procuration à PERRIN Raphaël, SAVOIE Jean Christophe.
Secrétaire de séance	PILLARD Claudie

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/05/13 qui est approuvé à l'unanimité, après correction d'une faute d'orthographe.

Compte tenu du retard annoncé de Mesdames MICHAUD et RAFFIN, Monsieur le Maire propose de modifier la chronologie des sujets indiqués dans l'ordre du jour.

I. ACQUISITION TERRAINS :

A) LE LOTISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2013/44 pour une offre d'une valeur globale de 110 000 € portant sur l'acquisition de terrains à la famille MANDRILLON avec la proposition de création d'une plate-forme contigüe à la maison.

La famille MANDRILLON souhaite renoncer à l'aménagement de la plate-forme et entend donner son accord pour la vente du terrain d'une superficie de 11 947m² sur la base d'un montant de 119 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à l'achat du terrain pour la somme de 119 000 €, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

B) LA CURTINE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les héritiers de Madame Geneviève Chretin-Brison, soulèvent la question de l'emplacement réservé (pour création de voirie) sur la parcelle AL 192 et proposent de céder la partie concernée à la commune pour une somme que le Conseil refuse d'accepter.

Le Conseil Municipal souhaite une nouvelle négociation.

II. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut procéder à une rectification d'imputation budgétaire, à la demande de la trésorerie.

Affectation au 001D + 715.40 €
002 R + 715.40 €
1068 RI - 2 934.60 €
6045 DF - 2934.60 €
012 RI + 3650 €
023 DF + 3650 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve ces opérations.

III. ONF - COMMERCIALISATION PARCELLE C

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de l'office national des forêts (ONF) portant sur la destination et le mode de commercialisation de la parcelle C (Canton des Douas) pour la coupe de l'exercice 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et pouvoir à Monsieur le Maire pour les démarches et les signatures nécessaires à la bonne conduite de cette opération.

IV. MAISON DE L'ENFANCE : CONVENTION ET TARIFS ALSH

A) CONTRAT PEP 39 POUR LA REALISATION DE REPAS.

Monsieur le Maire fait la lecture du projet de contrat entre la Maison de l'Enfance et la PEP 39 Ecole des Neiges, qui est chargée de réaliser les repas pour les lieux d'accueil périscolaires de Lamoura et de Septmoncel, ainsi que la crèche (repas mixés selon la réglementation faisant suite à l'obligation pour les crèches de fournir les repas)

Prix des repas TTC ALSH : 4.06 € soit une augmentation de 2%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord sur la signature du contrat qui prend effet au 1^{er}/07/2013.

B) TARIFS ALSH (accueil de loisirs sans hébergement) :

A ce jour, le créneau horaire 11H20-13H20, qui inclut le repas et l'accueil est facturé aux familles à 4.90 €.

Suite au changement du prix des repas et considérant le maintien des tarifs depuis plusieurs années, Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 %, soit 5 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

C) TARIFS EXTRA-SCOLAIRES, (mercredis et vacances)

Il existe quatre systèmes de forfait :

Journée ou demi-journée avec repas,

Journée ou demi-journée sans repas.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 2 % des forfaits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

D) TARIFS PERISCOLAIRES

Deux séquences :

Le matin avant l'école (accueil), et en fin d'après midi après l'école (accueil + goûter).

Les tarifs sont déterminés selon un système de calcul mis en place par la Caisse d'Allocations Familiales qui fixe un taux d'effort selon le quotient familial des familles avec un principe de plancher et de plafond de ressources.

Actuellement, la séquence de la fin d'après-midi pour une famille à faible quotient familial est de 1.08 € (accueil) + 0.50 € (goûter), soit 1.58 €.

Monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs des séquences et de porter le prix du goûter à 0.50 € pour être en phase avec la réalité et les coûts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

E) TARIF EXCEPTIONNEL destiné aux usagers à titre exceptionnel (ex : vacanciers), ce tarif étant payable d'avance :

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif touristique basé sur le tarif maximum préconisé par la Caisse d'Allocations Familiales :

Journée sans repas : 10.77 €

Journée avec repas : 15.77 €

Demi-journée sans repas : 5.39 €

Demi-journée avec repas : 10.39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord.

Monsieur le Maire propose d'expliquer aux parents les augmentations des tarifs lors de la réunion prévue le 2 juillet 2013, qui porte sur les changements des rythmes scolaires dont la mise en place est prévue sur Septmoncel dès la rentrée de septembre 2013.

V. UTILISATION CHALET PIECE D'AVAL.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande d'utilisation du chalet de la Pièce d'Aval par l'association « le jour qui vient » pour proposer durant l'été deux veillées conte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les décisions de refus qui ont été déjà prises en 2004 et 2010, compte tenu du manque de confort et de sécurité de ce chalet.

VI. COURRIERS DIVERS

Monsieur et Madame GAUNET, boulangers envoient une lettre d'information sur les dates de fermeture de la boulangerie, du 1^{er} au 17 juillet 2013.

Ils mettent à disposition de la commune le magasin pour l'organisation de la vente de pain. Les conditions sont actuellement discutées entre Monsieur GAUNET et la boulangerie de Molinges qui assurera la fourniture du pain.

Monsieur le Maire propose de recontacter les bénévoles.

VII. QUESTIONS DIVERSES

A) SIDEC – CONVENTION DE RENOUELEMENT DU MATERIEL VETUSTE.

Monsieur le Maire fait la lecture de la convention avec le SIDEC, qui entérine les prévisions budgétaires concernant le renouvellement du matériel vétuste d'éclairage public (50 lampes à remplacer à ce jour), programme retenu par l'ADEME pour la rénovation de l'éclairage public des communes de moins de 2000 habitants.

Montant estimatif de l'opération : 33 600 €, Participation de l'ADEME : 18 000 €, Participation commune : 15 600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

B) GOUDRONNAGE VOIRIE.

La commission d'ouverture des plis s'est réunie le 28 mai 2013.

Quatre entreprises de goudronnage ont été consultées pour la réalisation de 4.5 tonnes de Point à Temps, et environ 3 900 m² d'enduit monocouche répartis sur les VC 208 Place de la Caserne, VC 202 Place de la Liberté, une partie de la VC 104 rue du Repos, VC 15 entrée de la Route de Montépile et VC 10 à Chantemerle.

La Société EUROVIA 01240 CERTINES est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

C) POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

a) Le mur du cimetière est en cours de réfection. Les travaux de préparation et les matériaux ont été pris en charge par les communes des Molunes et de Septmoncel. Les travaux sont effectués par deux maçons travailleurs indépendants. Les communes n'auront donc à supporter que les frais de main d'œuvre.

b) L'antependium est installé dans l'église.

c) Le fleurissement est terminé. Monsieur le Maire remercie les bénévoles pour leur participation.

d) Panne des cloches de l'église (glas et cloches de l'office)

Une rencontre a eu lieu entre l'entreprise BODET qui détient le contrat de maintenance sur l'ensemble du système électrique. Monsieur le Maire et Jean Louis Michard avec des élus des Molunes ont fait le point sur les travaux à réaliser. Le devis proposé paraît exagéré.

Parallèlement à cette démarche, un devis a été demandé à Monsieur REGAD.

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier est suivi, mais qu'il n'est pas question pour les élus des Molunes et de Septmoncel d'accepter la proposition présentée par l'entreprise BODET en l'état compte tenu des diverses vérifications portant notamment sur les composants.

Le Conseil Municipal sera de nouveau sollicité pour se prononcer sur ce sujet.

e) Les stagiaires :

La mairie a accueilli pendant 3 semaines une stagiaire de seconde BAC PRO gestion administrative.

Actuellement, elle accueille du 17 juin au 12 juillet une stagiaire BAC PRO services à la personne. Cette stagiaire est chargée d'élaborer un questionnaire enquête sur les commerces de proximité. Elle sera ensuite accueillie à l'école et à la Maison de l'enfance.

f) Les emplois jeunes de l'été :

Sept demandes ont été reçues.

Elles sont en augmentation par rapport aux années précédentes. Il sera difficile de faire une proposition à tous, d'autant que nombre d'entre eux ne possèdent pas le permis de conduire ou sont mineurs.

Monsieur le Maire fait trois propositions qui tiennent compte des besoins de la commune et des possibilités des candidats.

Après discussions le Conseil Municipal se positionne à l'unanimité sur les principes suivants et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux embauches :

- Se limiter à quatorze semaines de travaux d'été sachant qu'il n'a été budgétisé que 12 semaines ETP en 2013.
- Temps reporté à 11 semaines après déduction de l'embauche d'Etienne Perrier pour 3 semaines du 3 juin au 23 juin.
- Tenir compte des congés de l'employé communal, aucun jeune mineur ne pourra être embauché pendant son absence.
- Tenir compte de l'obtention du permis de conduire.
- Tenir compte de la réglementation du travail (par exemple un jeune mineur ne peut utiliser une débroussailleuse).

Les travaux d'été à réaliser sont en priorité l'entretien des espaces verts, terminer l'aménagement du mur du cimetière, la pose de barrières, des travaux de peinture, le captage du ruisseau qui alimentera la fontaine du Dîme et son entretien.

g) Présentation du plan de gestion du Flumen par le cabinet Elliot

Monsieur le Maire rappelle la réunion du jeudi 20 juin à 14H30 en mairie et invite tous les conseillers municipaux disponibles à venir participer à cette réunion.

Sont invités le PNR, la DREAL, l'ONF, le Conseil Général, EDF, les propriétaires privés, la fédération d'escalade...

h) Présentation du SCOT par Monsieur Jean Louis Michard, délégué.

Le SCOT se compose de 5 communautés de communes du Jura et d'une communauté de communes du Doubs. Son objectif est une réflexion sur l'habitat, le paysage. Les comptes rendu et les travaux des ateliers sont consultables sur le site du PNR. Le projet d'orientation du SCOT doit être rendu début 2014 pour adoption. L'une des conséquences sera que les PLUS devront être conformes au contenu du SCOT.

La communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude a engagé un cabinet d'études pour concertation, et souhaite déboucher sur un projet de territoire.

i) Motion de l'association des maires du Jura (AMJ)

L'AMJ, dans sa séance du 28/05/13, s'inquiète de la dégradation de l'offre de soins dans le Jura. Dans sa motion, l'AMJ souhaite que l'ARS reconsidère ses positions.

Même démarche du Conseil Général qui interpelle le ministre de la santé suite aux réorganisations prévues.

Monsieur le Maire propose de revenir sur ce sujet lors d'un prochain conseil pour rédiger une motion en ce sens.

j) Madame Sandrine Chevassus, conseillère municipale et Anthony Grenard remercient la municipalité pour le cadeau offert à l'occasion de la naissance de leur petite Chiara.

Séance levée à 23 h 30

Le Maire,

Affiché le 26/06/2013

Raphaël PERRIN